

Action culturelle

Les aides au projets versées par la DAC Martinique pour des projets annulés pour des raisons sanitaires resteront acquises. Les porteurs de projets sont invités s'ils le peuvent à décaler la réalisation du projet d'ici le 31 décembre 2020.

Au-delà de cette date, il sera nécessaire de saisir le Pôle territorial afin d'étudier chaque situation.